

Vannes, le 5 juin 2009

A l'attention des parents d'élèves

Objet : Rentrée scolaire de septembre 2009

PJ : - 1 demande d'inscription
- 1 enveloppe pour la réponse

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire de **septembre 2009**, nous vous adressons ci-joint la **fiche individuelle de votre enfant** que vous voudrez bien nous faire parvenir.

Deux possibilités s'offrent à vous :

① - Vous **ne souhaitez pas vous déplacer** à l'une de nos permanences ou à nos bureaux de Vannes, Pontivy ou de Lorient (voir l'adresse ci-dessous)

La **CTM** vous propose d'effectuer l'ensemble de vos démarches **par correspondance**, sachant que votre chèque ne sera débité qu'à la rentrée de septembre.



Procédure à suivre impérativement :

★Vérifiez, complétez, corrigez les renseignements indiqués sur la demande d'inscription, sans oublier de la signer.

★Joignez :

- votre chèque libellé à l'ordre de la **CTM** (un paiement échelonné est possible, le premier chèque est encaissé en septembre et le second début janvier 2010) -voir au verso.

- une enveloppe libellée à votre adresse et dûment **affranchie** au tarif de **0,56 €** afin de recevoir la nouvelle vignette, valable soit pour le 1^{er} trimestre, soit pour l'année complète 2009-2010, selon votre choix.

Nota : en l'absence de cette enveloppe affranchie, aucune expédition de vignette ne sera effectuée.

★Expédiez l'ensemble avant le :

VENDREDI 26 JUIN 2009

② - Vous **vous déplacez** à l'une de nos permanences (voir notre calendrier au verso) ou à nos bureaux de Vannes, Pontivy ou de Lorient (voir l'adresse ci-dessous) à compter du 25 août 2009



Procédure à suivre impérativement :

★Vérifiez, complétez, corrigez les renseignements indiqués sur la demande d'inscription sans oublier de la signer

★Expédiez ce formulaire avant le :

VENDREDI 26 JUIN 2009

★Rendez vous à l'une de nos permanences ou à nos bureaux, munis de la carte de transport de l'élève, pour acheter la vignette correspondante.

IMPORTANT : aucune permanence en mairie n'aura lieu pour le **2nd paiement** (fin décembre 2009/début janvier 2010).

Par conséquent, vous devrez soit procéder par correspondance, soit vous déplacer à nos bureaux de Vannes, Pontivy ou de Lorient.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons d'agréables vacances.

Service Gestion des Abonnements Scolaires

TARIFS par enfant, année scolaire 2009-2010

Nous vous rappelons que votre enfant doit conserver sa carte qui est **pluriannuelle** et valable tant que les renseignements y figurant sont exacts.

Votre enfant est **DEMI-PENSIONNAIRE**

■ Trajet quotidien au **tarif 1*** :

★ Pour les élèves du primaire et du préélémentaire

★ Pour les collégiens et lycéens scolarisés dans le secteur de transport scolaire

Plein tarif

Pour 1 ou 2 enfants transportés **111 € /an/enfant**
(ou 37 € au 1^{er} paiement + 74 € au 2nd paiement)

Cas particulier* - **Tarif réduit**

★ Pour 3 enfants transportés ou plus.....**37 € au 1^{er} paiement/enfant**
(+ 46 € au 2nd paiement sur présentation des titres de transport acquittés au 1^{er} trimestre)

■ Trajet quotidien au **tarif 2*** :

★ Pour tous les collégiens et lycéens scolarisés en dehors du secteur de transport scolaire

Plein tarif.....**138 € /an/enfant**
(ou 46 € au 1^{er} paiement + 92 € au 2nd paiement)

Validité de votre carte de transport scolaire

Cette carte vous donne droit à un aller-retour par jour aux heures scolaires entre votre domicile et l'établissement scolaire.

➔ Si vous avez cours le mercredi après-midi :

▪ vous devrez présenter au conducteur votre carte de transport scolaire accompagnée d'une **attestation de votre établissement scolaire** indiquant que vous avez cours tous les mercredis après-midi de l'année scolaire.

***RAPPEL :** en cas de perte ou de vol de la carte de transport scolaire il ne sera établi de duplicata que moyennant paiement d'une somme forfaitaire de 10 €. (extrait du règlement départemental de l'utilisation de la carte de transport scolaire)*

Votre enfant est **INTERNE**

■ Trajet hebdomadaire:

Tarif unique..... **74 € /an/enfant**
(ou 32 € au 1^{er} paiement + 42 € au 2nd paiement)

Validité de votre carte de transport scolaire

Cette carte vous donne droit à un trajet aller-retour par semaine entre votre domicile et votre établissement scolaire :

- *ALLER* : dimanche soir, lundi matin ou jour de rentrée scolaire
- *RETOUR* : vendredi soir, samedi midi ou jour de sortie scolaire

Cas particuliers :

1. En cas de grève générale un lundi ou un vendredi, possibilité de rentrer le mardi matin ou de sortie le jeudi soir. Les autres jours, vous devrez vous acquitter d'un billet.
2. En cas de maladie, vous devrez présenter un certificat médical.
3. Si vous n'avez pas cours, sur toute l'année scolaire, le lundi ou le vendredi, vous devrez nous fournir une attestation de l'établissement scolaire justifiant votre emploi du temps. Nous porterons alors une mention spécifique sur votre carte de transport.
4. Pour les autres cas particuliers, n'hésitez pas à nous consulter au ☎ **02 97 01 22 01**.

***RAPPEL :** en cas de perte ou de vol de la carte de transport scolaire il ne sera établi de duplicata que moyennant paiement d'une somme forfaitaire de 10 €. (extrait du règlement départemental de l'utilisation de la carte de transport scolaire)*

* Voir détail sur la plaquette « Transports scolaires 2009-2010 » du Conseil Général ci-joint.

NOS PERMANENCES POUR LA VENTE DES ABONNEMENTS

Votre commune (ou la plus proche)	Date	Horaires	Lieu
ARZON	jeudi 27 août	de 9.00 à 12.00	LA MAISON DES ASSOCIATIONS
BIGNAN	Jeudi 27 août	de 14.00 à 17.30	LA MAIRIE
CLEGUER	mercredi 26 août	de 9.00 à 12.00	LA MAIRIE
CLEGUEREC	mercredi 26 août	de 14.00 à 17.00	LA MAIRIE
COLPO	mercredi 26 août	de 9.00 à 12.00	LE FOYER COMMUNAL
GUEMENE S/SCORFF	vendredi 28 août	de 9.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00	LA MAIRIE
GUERN	jeudi 27 août	de 9.00 à 12.00	LA MAIRIE
LE FAOJET	jeudi 27 août	de 14.00 à 17.30	SALLE DES FETES
LE HEZO	jeudi 27 août	de 14.00 à 17.00	SALLE DES LOISIRS DE NOYALO
LE TOUR DU PARC	mercredi 26 août	de 14.00 à 17.00	LA MAIRIE
LIGNOL	jeudi 27 août	de 14.00 à 17.00	SALLE POLYVALENTE
LOCMINE (Plumelin,Moustoir-ac,Remungol,La chapelle nve)	vendredi 28 août	de 9.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00	LA MAIRIE
LOCQUeltas (locmaria-grandchamp)	mercredi 26 août	de 14.00 à 16.00	LA MAIRIE
MOREAC + NAIZIN	Jeudi 27 août	de 9.00 à 12.00	LA MAIRIE DE MOREAC
ST JEAN - BREVELAY	vendredi 28 août	de 9.00 à 12.00 et 13.30 à 17.00	LA MAIRIE
PLOERMEL	vendredi 28 août	de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 16.30	LA MAIRIE
PLOUAY + INGUINIEL	vendredi 28 août	de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 16.00	LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARZEAU	vendredi 28 août	de 8.30 à 12.00 et 13.30 à 17.00	LA MAIRIE
ST ARMEL	mercredi 26 août	de 9.00 à 12.00	LA MAIRIE
ST GILDAS DE RHUYS	jeudi 27 août	de 14.00 à 17.00	SALLE KERUZEN 2
SURZUR	jeudi 27 août	de 8.30 à 12.00	LA MAIRIE

NOTA : la permanence du **SOURN** est supprimée et redirigée vers notre bureau de **PONTIVY**
la permanence d' **INGUINIEL** est supprimée et redirigée vers celle de **Plouay**